



Que faire en cas de vices cachés?

Par **CERISSETTE69**, le **27/07/2009** à **19:33**

Bonjour,
Nous avons acheté un appartement le 7 juillet 2009, nous avons emménagé dans celui ci le 18 juillet, le 23 juillet nous avons essayé de brancher la machine à laver mais l'arrivée d'eau nous est resté dans les mains, nous avons donc fait venir un plombier qui nous a affirmé que l'installation avait été installée n'importe comment(soudure mal faite, fuite rebouché avec des produits, syphon de la cuisine collé...). Nous avons contacté les anciens propriétaires, ils m'affirment qu'ils n'ont jamais touché à la plomberie. Seulement le plombier me dit que toute la canalisation est à refaire. J'estime que ce n'est pas à nous de payer. Que peut-on faire s'il vous plait?
Merci d'avance.